

L'an Deux Mil Seize, le vingt et un juin, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de juin qui aura lieu le vingt sept juin Deux Mil Seize.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 27 JUIN 2016**

L'an Deux Mil Seize, le vingt sept juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt et un juin Deux Mil Seize par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : M. TESTUT. Mme PASTOR-DUBY. M. CHEVALARIAS. Mmes DE PISCHOF. VIGNES-CHAVIER. M. CASOURANCQ. Mme DELTEIL. MM. BOURGOIN. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. MM. ORTAVENT. BERSARS. Mme BLE-BRACHET. MM. FLAMIN. PUGNET. Mme MEAUD. MM. DUPEYRAT. GADY. Mme WANY. M. AUMASSON.

**ABSENTS EXCUSES** : M. TOUCHARD → pouvoir à M. GROUSSIN  
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT  
Mme CALEIX → pouvoir à Mme DELTEIL  
Mme MAZIERES → pouvoir à M. BERSARS  
Mme CATHOT → pouvoir à M. CHEVALARIAS

Madame Carmen CASADO-BARBA est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2016**

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES A VOCATION SPORTIVE**

**EMPRUNT 2016: BUDGET COMMUNE**

**EMPRUNT 2016: BUDGET ASSAINISSEMENT**

**CONVENTION D'OPTIMISATION DE LA TVA ET DU FCTVA : B&F CONSEIL**

**SERVICE RESTAURATION TARIFICATION MODULEE**

**SERVICE RESTAURATION REGLEMENT**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2016**

**OPERATION DE VOIRIE 2016 : ATTRIBUTION MARCHE**

**SIGNALISATION HORIZONTALE : ATTRIBUTION MARCHE 2016**

**CONVENTION ALSH CHATEAU L'EVEQUE**

**QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2016**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mai 2016.

Ceux-ci, n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 30 mai 2016.

## **DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 mars 2014, a délégué Monsieur le Maire pour faciliter l'administration communale et pour permettre, soit d'accélérer ou respecter les délais de procédure, tout ou partie de ses attributions à charge pour ce dernier, de rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans ce cadre :

### **Décisions prises, au titre de cette délégation, depuis le Conseil Municipal du 30 mai 2016**

#### **ACQUISITION TERRAINS CONSORTS MARQUET AU LIEU-DIT « L'EVEQUE » A CHERCUZAC (Décision n° D72/16 du 24 juin 2016).**

Le Conseil Municipal prend acte de ladite décision.

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES A VOCATION SPORTIVE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Par décision du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la réalisation d'une salle multi-activités, à vocation sportive, sur la base d'une étude de faisabilité confiée à l'Agence Technique Départementale.

Il a également validé le programme et le montant prévisionnel de l'opération.

L'enveloppe financière sur laquelle devaient se prononcer les candidats est de 376 725,00 € HT.

La commission des marchés publics, en octobre 2015, a retenu le groupement COCO ARCHITECTE et INTECH qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 30 138 € HT soit 36 165,60 € TTC représentant 8 % de l'enveloppe financière.

Le projet a satisfait le comité de pilotage, en terme de fonctionnalité et d'esthétisme, mais dépasse l'enveloppe initiale : après étude des flux, la réponse architecturale a présenté un projet intégrant :

- une galerie reliant le futur bâtiment à la salle de judo et aux vestiaires foot existants
- des vestiaires pour 22 m<sup>2</sup> de plus ainsi qu'un halle plus grand.

Au stade de l'APS, le montant prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'oeuvre à 413 345 € HT représentant une augmentation d'environ 10 % et 14 840 € de travaux en option (agencement de salle, miroirs et bancs).

Ce chiffrage intègre 8 % de marge et 10 000 € HT pour des travaux de mise aux normes PMR des vestiaires existants.

Sur proposition du comité de pilotage, réuni le 23 juin dernier, l'Assemblée, après en avoir débattu, décide, à la majorité des présents (une abstention : Carine BLE-BRACHET) :

- 1) de valider les études au stade de l'APS
- 2) de fixer le coût prévisionnel provisoire à 413 345,50 € et les options à 14 840 €

3) valide le financement de l'opération prévisionnel comme suit :

ESTIMATION APS	DEPENSES	RECETTES PREVISIONNELLES	
CONSTRUCTION	413 345	DETR 25%	115 028
réseaux TERRASSEMENT	9 000	GP	45 000
CONCESSIONNAIRES	4 000	CONTRAT D'OBJECTIF	150 000
SONDAGE	2 500		
matériel OPTION	14 840		
imprévus ( 2%)	8 564	<b>TOTAL</b>	<b>310 027,50</b>
<b>montant total travaux HT</b>	<b>452 249</b>	<b>PART COMMUNALE</b>	<b>293 872</b>
honoraires architecte (8%)	34 255		
SPS et contrôle 3 %	12 846		
<b>FRAIS DIVERS</b>	<b>1 000</b>		
monobrosse	2 900		
sous total 2	503 250		
TVA 20%	100 650		
<b>TOTAL</b>	<b>603 899</b>	<b>TOTAL</b>	<b>603 899</b>

4) d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom de la Commune, tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **EMPRUNT 2016: BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Une consultation, auprès des établissements financiers, a été réalisée concernant l'emprunt de 287 000 € prévu au Budget Primitif 2016.

Après examen des différentes offres, il est proposé de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE, qui a présenté la proposition la plus avantageuse :

Caractéristiques du prêt :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1,49 %

Type : échéance constante

Périodicité : trimestrielle

commission d'engagement : 290 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat de prêt correspondant.

#### **EMPRUNT 2016: BUDGET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Une consultation, auprès des établissements financiers, a été réalisée concernant l'emprunt de 63 000 € prévu au Budget Primitif 2016.

Après examen des différentes offres, il est proposé de retenir la proposition du CAISSE D'EPARGNE, qui a présenté la proposition la plus avantageuse :

Caractéristiques du prêt :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1,49 %

Type : échéance constante

Périodicité : trimestrielle

commission d'engagement : 100 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat de prêt correspondant.

**CONVENTION D'OPTIMISATION DE LA TVA ET DU FCTVA : B&F CONSEIL**

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

La Commune, depuis 2014, a axé sa stratégie financière d'une part, dans la recherche d'une grande maîtrise de ses charges de fonctionnement et d'autre part, dans une politique d'investissement modérée. Elle a pu, en 2016, améliorer sa capacité d'autofinancement ainsi que son fonds de roulement.

Un autre levier peut être actionné afin d'optimiser nos recettes, dans le cadre de la gestion de la TVA et du FCTVA, il est donc proposé à l'Assemblée de confier au cabinet B&F CONSEIL, la mission d'optimiser les choix et les orientations budgétaires de la Commune quant à l'application du champs de la TVA et par corrélation du FCTVA..

Le cadre de la mission confiée à B&F CONSEIL, est explicité, par convention, ainsi que les conditions de rémunération :

- 1) à savoir une prestation initiale de diagnostic pour un montant forfaitaire de 3 800€ HT
- 2) une seconde partie sur la mise en œuvre des leviers aux résultats : soit 20 % HT de l'économie constatée et ce pendant 36 mois,

Le total des honoraires dus, au titre de la partie variable de la présente convention, ne pourra pas dépasser 25 000 € H.T.

Le Conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à la majorité des présents (une abstention : Monsieur GADY) :

- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

**SERVICE RESTAURATION TARIFICATION MODULEE**

Rapporteur : Monsieur Augustin CASOURANCQ

Conformément au programme municipal, une étude a été lancée pour instaurer la tarification modulée au restaurant d'enfants, la commission scolaire, réunie le 23 mai 2016 et le 20 juin dernier, a proposé les tarifs suivants :

**NOUVELLE TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE**

ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE ET	TARIFS 2016/2017	
	Quotient	Tarifs
Enfants domiciliés temporairement sur la Commune : ticket	< 250	1,13
	251 à 600	2,05
	601 à 900	2,55
	901 à 1200	3,10
	1201 à 1450	3,70
	> 1451	4,05
ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE	4,90 €	
	TARIFS 2016/2017	
ADULTE EQUIPE ENSEIGNANTE	6,95 €	
PROJET ACCUEIL INDIVIDUALISE	1,80 €	
TARIF INTERVENANTS ETABLISSEMENT SCOLAIRE	13,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime que les propositions de la commission scolaire traduisent au mieux la démarche sociale engagée par les élus de la Commune, avec une réelle prise en compte des revenus des familles les plus faibles et retiennent les travaux réalisés par la commission scolaire,

- adopte, à l'unanimité des présents, les tarifs proposés par la commission scolaire,

- dit que cette nouvelle tarification sera mise en place dès la rentrée scolaire 2016/2017.

### **SERVICE RESTAURATION REGLEMENT**

Rapporteur : Monsieur Augustin CASAURANCO

La commission scolaire a décidé de mettre en place un nouveau règlement du service restauration. Le projet, transmis par mail, est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce document, à l'unanimité des présents.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2016**

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

1) Suite à la réussite au concours et considérant les missions confiées à ces agents, il est proposé la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

d'un poste au grade ATSEM 2 c, 29,23 heures hebdomadaires et la suppression d'un poste d'adjoint technique 26 heures hebdomadaires

d'un poste d'animateur 35 heures hebdomadaires et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 1 C 35 heures hebdomadaires

2) Suite au départ en retraite

- **aux ateliers** d'un de nos agents la suppression d'un poste d'adjoint technique 18 h hebdo à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2016

- **service restauration repas à domicile** suite au départ en retraite d'un de nos agents et à la réorganisation du service :

la création d'un poste d'adjoint technique 2 C, 28,76 heures hebdomadaires,

l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2 C 18h50 à 19h36,

la suppression d'un poste d'adjoint technique 2 C 32,50 hebdomadaires

- la suppression de deux postes d'adjoint technique 1 classe 34h et 32h00 entraîne la création
- d'un poste 24 h 00 hebdomadaires **au service entretien locaux école élémentaire et entretien locaux Complexe Sportif,**
- **au service restauration entretien locaux de l'école élémentaire** l'augmentation du temps de travail d'un agent technique 2c 23,50 à 27,50
- **au service restauration entretien locaux de l'école maternelle,** l'augmentation du temps de travail d'un agent technique 2c 12h à 16 heures hebdomadaire

Le Comité Technique a été sollicité, pour avis, le 14 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions, à l'unanimité des présents :

- approuve la modification du tableau des emplois de la Collectivité joint, en annexe, de la présente,

- charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de cette décision notamment auprès du Centre Départemental de Gestion de Dordogne.

### **OPERATION DE VOIRIE 2016 : ATTRIBUTION MARCHE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Conformément à la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2015, une consultation concernant les travaux de voirie 2016 a été lancée le 19 avril 2016 avec remise des offres au 17 mai à 12 H (procédure adaptée).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juin 2016 et a retenu :

- 1) lot A «enrobés à froid» a été attribué à l'Entreprise COLAS : 21 452,18 € TTC
- 2) lot B «renforcement de la voirie communale» à l'Entreprise EUROVIA : 119 472,62 € TTC

L'analyse des offres est présentée en séance.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les marchés correspondants.

### **SIGNALISATION HORIZONTALE : ATTRIBUTION MARCHÉ 2016**

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Le budget 2016 fait état d'une inscription prévisionnelle de 15 000 € pour la réalisation de la campagne 2016 de travaux de signalisation horizontale.

Une consultation a été lancée le 10 mai 2016 avec remise des offres au 31 mai 2016 à 16 H (procédure adaptée).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juin 2016 et a retenu l'Entreprise SIGNATURE, pour un montant de 14 353,20 € TTC.

L'analyse des offres est présentée en séance.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant.

### **CONVENTION ALSH CHATEAU L'EVEQUE**

Rapporteur : Josette DE PISCHOF

Il est proposé d'accueillir, dans la mesure des places disponibles, les enfants de Château l'Evêque, pendant la fermeture de leur centre de loisirs (août 2016) au ALSH de Chancelade. La Commune de Chancelade, organisatrice du séjour, indique que la tarification qui s'appliquera aux familles de Château l'Evêque sera celle applicable aux familles Chanceladaises ; en contre partie, la Commune de Château l'Evêque accepte de participer à hauteur de 5 €, par jour et par enfants, ainsi qu'aux frais d'encadrement (un prorata sera calculé sur la base de fréquentation des enfants de Château l'Evêque en fonction du taux d'encadrement en vigueur).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention régissant ce partenariat.

### **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures

